



Dossier de presse

Zoom sur les actualités de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Conférence de presse du 1^{er} juillet 2019 - Uchaux

Contact Presse :

Camille Coulange – Chargée de communication - Chambre d'agriculture de Vaucluse

camille.coulange@vaucluse.chambagri.fr – 04 90 23 65 67 – 06 07 49 59 95

www.chambre-agriculture84.fr

Sommaire

1. Expérimentation : Variétés résistantes aux maladies :
une alternative prometteuse aux phytosanitaires – **page 2**
2. Expérimentation : la vigne agroécologique – **page 4**
3. Expérimentation :
l'adaptation du vignoble au changement climatique – **page 7**
4. Les équipes de la Chambre d'agriculture à pied d'œuvre pour
préparer la campagne de prospection de la flavescence dorée
– **page 10**
5. Le Point Accueil Transmission :
pour bien transmettre, il faut anticiper – **page 13**
6. Optimiser la ressource en eau – **page 15**
7. Circuits Courts de Proximité : La Chambre d'agriculture continue
d'innover – **page 19**

1

Expérimentation :

Variétés résistantes aux maladies

une alternative prometteuse aux phytosanitaires

Parmi les pistes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, le recours à des variétés résistantes aux maladies est l'une des plus prometteuses.

Depuis 2007, la Chambre d'agriculture de Vaucluse est **partenaire de l'INRA** (Institut National de la Recherche Agronomique) et de l'IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin), avec l'objectif de mettre à disposition des viticulteurs de **nouveaux cépages résistants aux maladies** (mildiou, oïdium, black rot) : les instituts de recherche travaillent sur la création des variétés résistantes, la Chambre d'agriculture, sur son domaine expérimental de Piolenc, teste celles-ci **en conditions réelles d'exploitation**. Ce travail d'équipe a permis d'obtenir l'agrément, en 2018, de **deux nouveaux cépages résistants** :

Vidoc



Artaban



D'autres variétés plantées sur le domaine de Piolenc sont encore en cours d'évaluation et **de nouveaux agréments sont attendus dans les prochaines années.**

La Chambre d'agriculture de Vaucluse est également partenaires du **programme « Résistants Rhodaniens » d'Inter-Rhône.** Cet ambitieux programme a pour objectif d'obtenir des descendants de **Grenache ou Syrah (cépages les plus utilisés localement)** résistants aux maladies. La première plantation a été réalisée en 2019 et l'étude devrait durer plus de 15 ans.

Contact :

Olivier JACQUET

olivier.Jacquet@vaucluse.chambagri.fr - 04 90 11 46 33

2

Expérimentation : la vigne agroécologique

La Chambre d'agriculture lance sur son domaine de Piolenc une expérimentation visant à concilier le respect de l'environnement, l'adaptation au changement climatique, la rentabilité économique et la facilité de travail en se basant sur l'agroécologie : comprendre les interactions présentes dans l'agroécosystème local (la parcelle, le terroir) afin d'utiliser la nature comme une alliée pour la production. Cela nécessite de repenser toute l'architecture des systèmes de production classiques.

Dans un travail partenarial avec l'IFV, le réseau national DEPHY et l'INRA, la nouvelle parcelle de vigne a été plantée mi-mars 2019, en respectant les 2 principes clés du système agroécologique :

- Le système doit être diversifié : la polyculture permet une plus grande résilience des systèmes et donc une plus grande prise de risque dans la gestion des intrants (diminution d'IFT¹ attendue)
- La couverture du sol doit être maximale pour préserver, voire améliorer la qualité du sol (matière organique notamment) et la vie du sol, stocker du carbone et favoriser la biodiversité.

Sur une parcelle de 0,6 ha, deux modalités (0,3 Ha chacune) sont mises en place : l'une avec des cépages blancs (mélange de Vermentino, Clairette, Colombard et Muscat d'Alexandrie) et l'autre avec un cépage rouge résistant (au mildiou, à l'oïdium et au black rot).

L'ensemble de l'essai est conduit en taille minimale, les rangs sont espacés de 3,4 m. La couverture du sol est totale puisque des piloselles ont été plantées dans le rang entre les vignes. Dans les inter-rangs, du thym a été implanté ainsi qu'un mélange herbacé. Le thym dispose d'un goutte-à-goutte en surface, la vigne sera irriguée à 70 cm de profondeur en ferti-irrigation. Des haies diversifiées sont plantées autour de la parcelle et, à terme, l'enherbement sera contrôlé grâce au pâturage de moutons.

¹ *Indice de fréquence de traitement*, permet d'avoir une idée globale de la quantité de produits phytosanitaires utilisée au cours de la saison.

Concilier plusieurs objectifs, par une combinaison de leviers techniques

Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (plan Ecophyto) : supprimer les herbicides, réduire de 50% l'IFT fongicide et réduire le plus possible les insecticides.

- utilisation de variétés résistantes aux maladies
- absence de taille, méthode qui permet de réduire la durée durant laquelle la vigne est sensible aux maladies cryptogamiques (champignons). Ce système offre aussi un microclimat moins favorable au développement de ces maladies car les grappes sont plus aérées.
- stratégies de traitement à faible niveau d'intrants (basées sur les résultats des expérimentations Ecophyto 1 des 6 dernières années) et avec des produits choisis en fonction de leur profil écotoxicologique.
- couverture du sol et diversification du peuplement végétal par une culture associée (le thym) ainsi que des plantes de services (couvert végétal, haies). Cela améliore les qualités du sol (portance, matière organique, disponibilité de l'eau...) et favorise la présence d'auxiliaires pour les régulations biologiques (exemple : par la présence d'*Ampélomyces quisqualis*, auxiliaire dans la lutte contre l'oïdium).
- Installation de nichoirs pour attirer d'autres auxiliaires tels que les chiroptères et passereaux, qui peuvent réguler les vers de la grappe
- Implantation de haies : fonction de niche pour la biodiversité, barrière physique afin de réduire la propagation des maladies dans l'air

Durabilité économique du système

- choix d'un matériel végétal (clone et porte greffe) productif
- mode de conduite en non taille favorisant de bons rendements (2 à 3 fois les rendements habituels) et permettant une réduction importante des coûts de production (la taille est l'un des postes les plus coûteux et le plus pénible physiquement dans un système classique).
- culture associée (thym) offrant une meilleure résilience économique du système

Gestion optimale des ressources : sol et eau

- Un sol vivant et riche en matière organique
- Une ferti-irrigation en profondeur pour fournir l'eau et les nutriments nécessaires à la vigne durant la mise en place du système et limiter ainsi les effets de la concurrence herbacée de surface.
- Objectif à terme : un système vigne-couvert pouvant se passer d'apport en eau

Objectif final de l'expérimentation : pouvoir apporter aux viticulteurs des réponses sur la pertinence et la faisabilité du système, et les conditions de sa mise en place.

A l'issue de cette première étape, il apparaît que la question ne sera pas simple. Les habitudes de travail changent, des outils spécifiques sont nécessaires et parfois inexistants, les techniques choisies sont pour certaines encore peu connues et leurs interactions pas forcément maîtrisées.



ÉCOPHYTO
DEPHY Réseau de Démonstration,
Expérimentation et Production
de références sur les systèmes
économés en phytosanitaires



CNR
**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Contact :



Pauline GARIN

Pauline.garin@vaucluse.chambagri.fr - 04 90 11 46 33 - 06 88 20 87 15

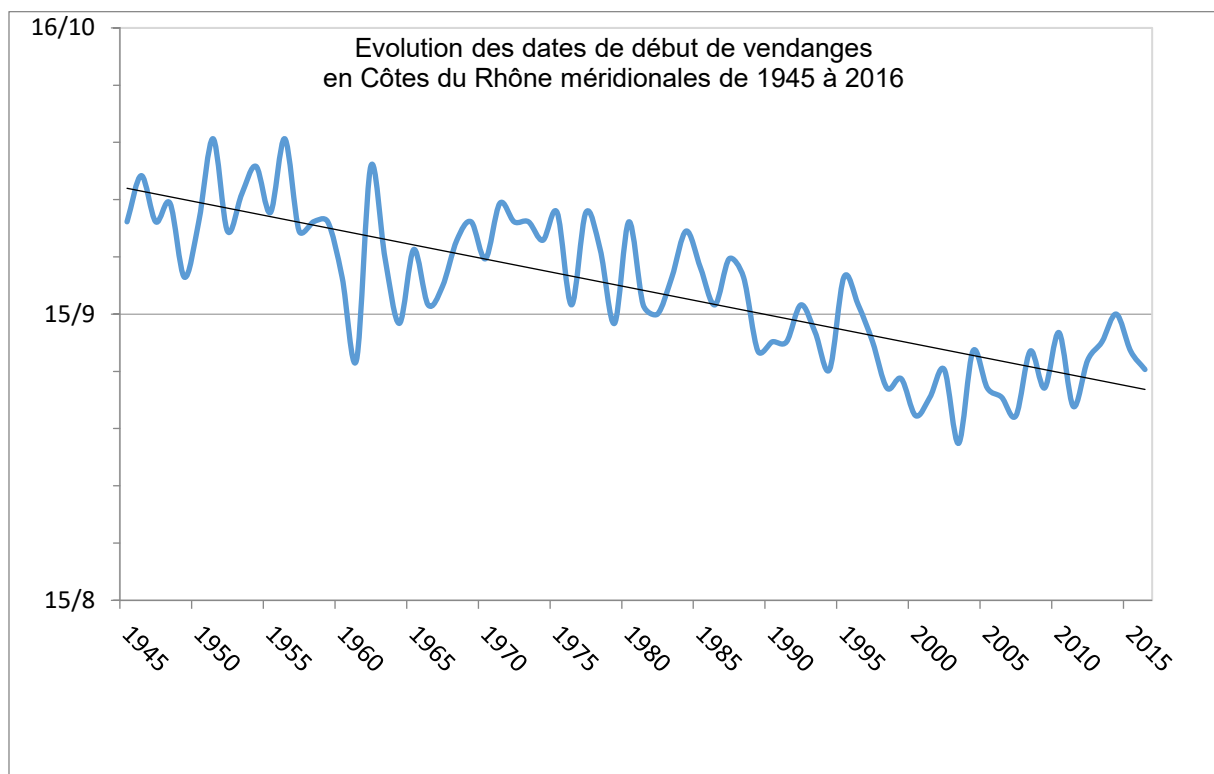
3

Expérimentation :

l'adaptation du vignoble au changement climatique

La Chambre d'agriculture de Vaucluse expérimente plusieurs stratégies d'adaptation du vignoble au changement climatique sur son domaine viticole expérimental de Piolenc.

L'impact le plus connu du changement climatique sur la viticulture est l'avancement de la date de récolte comme le montre le tableau ci-dessous.



Au-delà de la date de récolte, nous avons observé (lors d'expérimentations sur le domaine et chez les vignerons, au travers de nos conseils techniques et des minivinifications réalisées à la cave expérimentale de l'Institut Rhodanien) d'autres évolutions sur la productivité du vignoble et sur les caractéristiques de la vendange et du vin (acidité, teneur en alcool, arômes).

Les vignerons ont adapté leurs pratiques pour faire face à ces évolutions et pour conserver la qualité des vins. Toutefois la poursuite de l'augmentation des températures et la diminution des précipitations impliqueront des modifications plus profondes des pratiques.

Un programme de travail démarre en 2019 avec plusieurs axes de travail prévus :

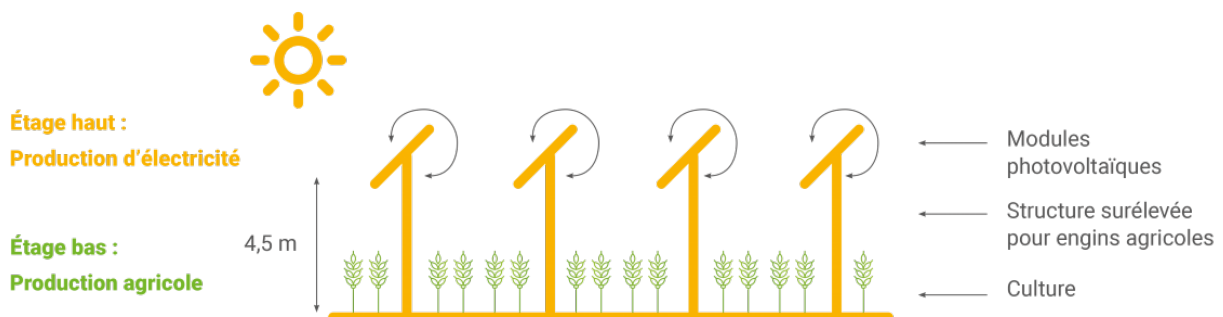
- expérimentations sur vigne en place puis dans les années (ci-dessous) : ombrage, irrigation, brumisation, augmentation de la charge en raisin
- expérimentations autour du matériel végétal (cépages et porte-greffes)
- expérimentations sur les modes de conduite et de la densité de plantation.

Expérimentation sur l'ombrage des vignes :

Une expérimentation de panneaux photovoltaïques au-dessus d'une vigne en place est conduite en partenariat avec l'INRA et l'IFV.

L'expérimentation fait partie du programme Sun'Agri 3, coordonné par Sun'R, société française lauréate du Programme national d'Investissements d'Avenir. <https://sunagri.fr/agrivoltaisme/>

Le principe de l'agri-voltaïsme dynamique est de combiner production d'électricité et production de raisin en pilotant les panneaux solaires de manière à mettre la vigne à l'ombre à certaines périodes de l'année et/ou de la journée. Dans un tel projet, l'objectif agronomique prime sur la production énergétique. La technologie repose sur des panneaux photovoltaïques pivotants permettant de laisser passer plus ou moins d'ensoleillement jusqu'aux plantes. La complexité et la valeur ajoutée du projet réside essentiellement dans l'outil de pilotage des panneaux, en fonction des besoins de la plante et des conditions microclimatiques locales. L'expérimentation réalisée sur le vignoble expérimental de la Chambre d'agriculture porte précisément sur le paramétrage de cet outil de pilotage, à partir des observations du comportement du vignoble sous ombrières par comparaison au témoin, et des relevés météorologiques réalisés grâce à une station sur place.



Programme Changement Climatique Région sud PACA

En complément, un projet porté par les Chambres d'agriculture du Var et du Vaucluse, l'IFV, le Centre du Rosé et Inter-Rhône démarre cette année pour travailler sur d'autres paramètres ou techniques d'adaptation du vignoble au changement climatique :

- l'irrigation
- la brumisation
- l'augmentation de la charge en raisin
- l'ombrage avec des filets paragrêles

Des expérimentations sur chacun de ces paramètres sont mise en place sur le vignoble expérimental de Piolenc.

Contact :

Olivier JACQUET

olivier.Jacquet@vaucluse.chambagri.fr - 04 90 11 46 33

4

Les équipes de la Chambre d'agriculture à pied d'œuvre pour préparer la campagne de prospection de la flavescence dorée

Contexte :

L'arrêté préfectoral du 4 juin 2019, pris par le Préfet de Région PACA, organisant la lutte contre la flavescence dorée, vient de préciser le périmètre de prospection obligatoire, qui concerne cette année encore la totalité des communes viticoles de Vaucluse (le plateau d'Albion est le seul secteur non concerné).

Cette prospection est indispensable : en effet, avant de dépérir dans tous les cas, les ceps atteints sont infectieux et aucune solution curative n'existe. L'arrachage des ceps malades et les traitements préventifs obligatoires de toutes les vignes dans le périmètre sont les seules solutions pour limiter la propagation de la maladie. Une connaissance fine de la situation sur le terrain est donc primordiale.

L'arrêté précise que la prospection doit porter obligatoirement sur 25% du vignoble de chaque commune incluse dans le périmètre, à l'exception des plantiers jusqu'en troisième feuille et des cépages Syrah. Ainsi, la totalité des rangs de vigne du département est passée en revue tous les 4 ans.

Que fait la Chambre ?

Comme chaque année, la Chambre est partenaire de cette prospection, à la demande des ODG et sous le contrôle de la FREDON, pour les secteurs Luberon et Ventoux. Elle mobilise **10 ingénieurs et techniciens pour encadrer les équipes de prospecteurs volontaires** (agriculteurs et techniciens) mobilisés sur le terrain avec l'appui des caves coopératives. Les encadrants sont tous formés et agréés par la FREDON et s'engagent à respecter une charte portant sur les modalités de prospection, la traçabilité (marquage des souches), la cartographie, la confidentialité des données.

Un appel à volontaires sera lancé très prochainement auprès des viticulteurs, avec le relai des ODG et des caves coopératives, pour constituer les équipes de prospection. Le travail démarrera à la véraison (mi-août) et se poursuivra jusqu'à fin septembre, afin de permettre à la FREDON d'effectuer ensuite

les prélèvements de feuilles sur les pieds de vignes repérés, pour analyse en laboratoire agréé. Seules ces analyses permettront de confirmer la contamination et déclencher les procédures d'arrachage.

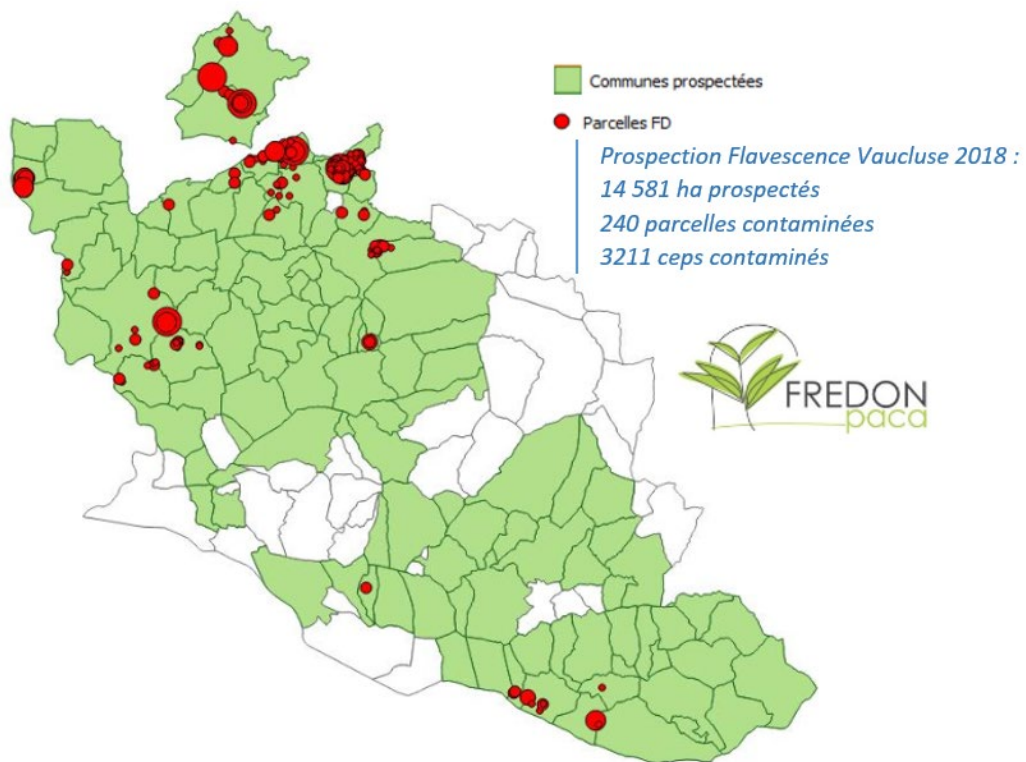
Au total, ce seront cette année encore **6500 kilomètres de rangs de vignes qui seront parcourus par les équipes de prospection encadrées par la Chambre d'agriculture**. Le travail se fait essentiellement à pied, un rang sur deux pour pouvoir contrôler visuellement chaque pied de vigne, éventuellement en quad à très petite vitesse. La prospection par drones et capteurs numériques, proposée par plusieurs sociétés, n'est pas, dans l'état actuel de la technologie, agréée par le Ministère et ne sera pas pris en compte, quel qu'en soit le résultat.

Grâce aux efforts de lutte effectués dans le département, la propagation de la flavescence dorée est ralentie, mais la situation reste préoccupante dans plusieurs secteurs et la plus grande vigilance reste de mise.

Les vignobles à l'abandon sont aussi concernés !

Comme la prospection est impossible à y réaliser, le propriétaire d'une friche viticole, réservoir potentiel porteur de la maladie, doit obligatoirement procéder à l'arrachage ou à la dévitalisation des vignes abandonnées et des repousses. En cas de non-respect de ces obligations, les travaux peuvent être exécutés par des agents de l'Etat, à la charge du propriétaire contrevenant.

Une première procédure d'arrachage d'office d'une vigne en friche a été réalisée le 16 mai 2019 par le SRAL sur une parcelle d'un hectare à Sérignan-du-Comtat. L'opération est intervenue après une procédure contradictoire auprès du propriétaire, engagée depuis un an, sans succès. L'opération d'arrachage a été réalisée par une entreprise de travaux qui a procédé à un broyage de la végétation puis dessouchage des vignes. La facture de l'intervention sera transmise pour règlement au propriétaire. D'autres actions de ce type ont été engagées par le SRAL et sont envisagées en fin d'année, avec des procédures contradictoires en cours destinées à rappeler aux propriétaires concernés les obligations en matière de lutte contre la flavescence dorée et d'entretien des vignes.



Contact :

Yves TEXIER - yves.texier@vacluse.chambagri.fr – 04 90 74 47 40 – 06 80 88 67 33

5

Le Point Accueil Transmission :

pour bien transmettre, il faut anticiper

Dans la carrière d'un agriculteur, il y a deux moments clés :

- **celui où il devient agriculteur.** C'est l'aboutissement d'un parcours à l'installation et d'un projet qui a été travaillé, mûri souvent pendant de longs mois ou années.
- **Celui où il cesse son activité et où il transmet son exploitation.** Cette étape est souvent beaucoup moins naturelle que la précédente. Il faut en effet pouvoir répondre à de nombreuses questions : ma retraite me suffira-t-elle pour vivre, comment vais-je transmettre mon patrimoine matériel (l'exploitation agricole) et humain (mon savoir-faire) ? à qui ? Réussir la transmission de son exploitation demande de l'anticipation. Un accompagnement sur mesure est indispensable pour que l'agriculteur puisse faire les choix les plus adaptés à sa situation.

Contexte :

Aujourd'hui en Vaucluse, presque chaque jour un agriculteur cesse son activité. Au moment de l'arrêt d'activité, un tiers des agriculteurs n'a pas de succession connue. Les exploitants de plus de 50 ans représentent près de 50% de la population agricole. Si le taux de renouvellement des générations reste comparable à son niveau actuel, le nombre d'agriculteurs sera réduit de moitié en Vaucluse d'ici une dizaine d'années.

Que fait la Chambre ?

Alarmée par ces chiffres, la Chambre d'agriculture se mobilise pour freiner cette évolution et développe un nouveau service, très complémentaire de l'accompagnement qu'elle apporte à l'installation.

Début 2019, elle crée le Point Accueil Transmission (PAT), avec le soutien financier de la Région Sud.

Le rôle du PAT est d'aider les futurs cédants à débroussailler leur situation, à y voir plus clair et arriver à se poser les bonnes questions (Quand puis-je m'arrêter, à qui et comment puis-je transmettre mon outil de production ?) pour que cette seconde étape de sa carrière se passe dans de bonnes conditions. Ce service d'information et de conseil est gratuit pour tous les agriculteurs. Des renseignements peuvent être donnés par téléphone ou mail mais surtout au travers de rendez-vous individuels (à la Chambre d'agriculture ou bien au siège de l'exploitation). Les agriculteurs peuvent bénéficier aussi de l'inscription de leur exploitation sur le répertoire départ installation (RDI) qui a pour objet de mettre en relation les cédants avec les porteurs de projet d'installation en agriculture.

Contact :

Paul Joly – 04 90 23 65 57 – paul.joly@vaucluse.chambagri.fr

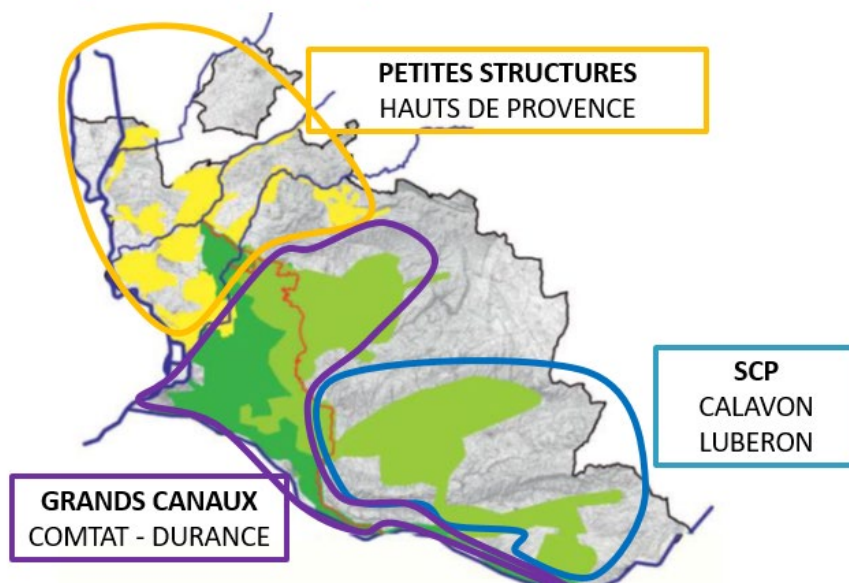
6

Optimiser la ressource en eau

Contexte :

Le département de Vaucluse dispose de systèmes d'amenée d'eau pour l'irrigation des cultures, au moyens de réseaux collectifs alimentés par des cours d'eau, ou individuels alimentés par des pompages dans les nappes phréatiques. Cependant, il reste de nombreux territoires où les réseaux d'irrigation, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont soit insuffisants pour répondre aux demandes, soit absents.

Hydraulique agricole en Vaucluse



Enjeux :

Or, avec le changement climatique, l'irrigation devient une composante obligatoire dans les itinéraires techniques des exploitations agricoles, pour assurer le potentiel de production, la diversité des exploitations, la résilience face aux crises climatiques.

Par ailleurs l'accompagnement des irrigants vers l'optimisation de l'irrigation à la parcelle les conduit à s'équiper de systèmes performants de pilotage de l'irrigation permettant des économies d'eau très significatives. Mais le coût de tels investissements n'est envisageable que si la possibilité d'irriguer est garantie sur le long terme, avec une ressource en eau sécurisée.

Que fait la Chambre ?

La Chambre d'agriculture a décidé depuis quelques années d'**accompagner les exploitants agricoles** et les gestionnaires de canaux d'irrigation pour promouvoir la programmation de travaux d'hydraulique agricole structurants auprès des collectivités et des administrations.

La Chambre travaille ainsi en étroite collaboration avec :

- La **Société du Canal de Provence** pour le territoire Calavon Luberon
- **Les grands canaux** de Carpentras, Isle sur la Sorgue, Cabedan Neuf, Saint Julien, Avignon, Sud Luberon pour les territoires de la Durance, du Comtat et des terrasses du Ventoux

Pour ces entités, la Chambre d'agriculture joue le **rôle d'interface** entre les exploitants agricoles en demande de raccordement aux réseaux collectifs ou en demande de modernisation de leur desserte, et les gestionnaires de canaux. Grâce à leurs bureaux d'études, ces derniers sont ensuite en mesure de dimensionner de nouveaux projets.

Les projets en cours sur ces territoires sont :

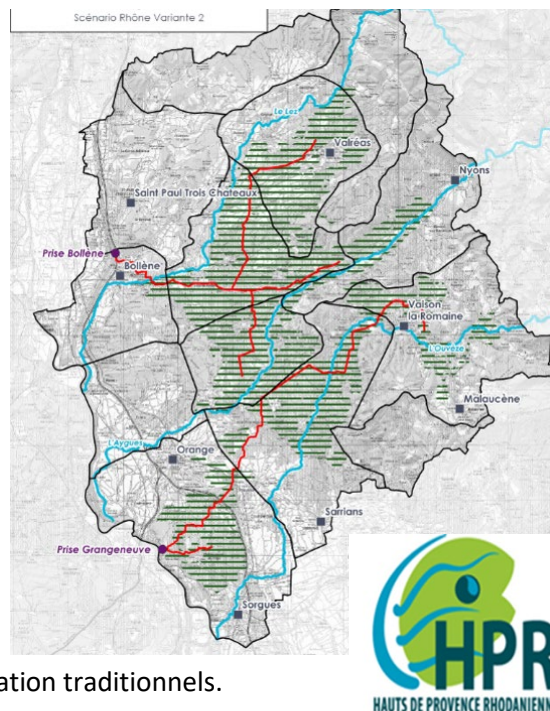
- les extensions et densifications de réseaux de la SCP dans le Sud-Luberon dans les communes de Vaugines, Ansois, La Tour d'Aigues, et dans le Calavon à Apt, Maubec et Oppède ;
- les densifications des réseaux de distribution sous-pression dans les Terrasses du Ventoux ;
- la modernisation des dessertes dans les communes des Taillades, Cheval-Blanc, Caumont, Cavaillon, Monteux, Isle sur la Sorgue.
- Des études de régulation des canaux sont également en cours à Cavaillon et Avignon.
- Un projet de création de réseau est à l'étude sur les Coteaux d'Avignon.

La Chambre travaille également avec les Associations syndicales d'irrigation des bassins versants du nord du département, beaucoup moins professionnalisées que celles du sud, pour les aider à se moderniser afin de rendre le meilleur service aux irrigants. Le travail consiste à évaluer les besoins en eau et à faire dimensionner techniquement et financièrement par des bureaux d'étude privés les scénarii d'aménagements hydrauliques.

Les projets de la Chambre

Le projet « Hauts de Provence Rhodanienne »

Mené depuis deux ans ce projet a ainsi pour ambition de coordonner les actions de modernisation de ces réseaux d'irrigation (en cours à Violès, Roaix, Sainte-Cécile, Villedieu et Entrechaux) et de proposer également des scénarii de développement de nouveaux réseaux à partir du Rhône ou de la Durance, permettant de satisfaire les demandes émanant des secteurs viticoles éloignés des réseaux d'irrigation traditionnels.



l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau agricole (OUGC)

Enfin, la Chambre est l'interlocuteur principal au travers de l'OUGC des projets individuels de création de forages pour l'irrigation. Elle accompagne certains exploitants dans le montage de projets de retenues collinaires.

Contacts :

Mireille BRUN – mireille.brun@vacluse.chambagri.fr – 04.90.23.65.14

Manon DUBLET – manon.dublet@vacluse.chambagri.fr – 04.90.23.65.13

Circuits Courts de Proximité :

La Chambre d'agriculture continue d'innover

Développer les circuits courts de proximité est depuis longtemps un axe fort pour la Chambre d'agriculture. Consommateurs et collectivités attendent des produits locaux, de qualité, en vente directe. Limiter les intermédiaires et choisir des produits locaux permet à la fois de garantir la meilleure qualité au client et d'améliorer la rémunération des agriculteurs.

Petit aperçu de la gamme des solutions proposées :

Vente directe sur les exploitations

Les 150 agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme attendent les touristes (et les locaux) tout l'été sur leur exploitation pour leur proposer fruits, légumes, jus, viande, fromages, miel...

Le **nouveau Guide Bienvenue à la Ferme Vaucluse 2019** est disponible dans la plupart des offices de tourisme, chez les agriculteurs du réseau (identifiables grâce à la petite fleur), à la Chambre d'agriculture ou sur son site internet. Il peut être envoyé par courrier sur demande.

Marchés de producteurs

Marchés du soir des producteurs, organisés en partenariat avec 7 communes :

- Lundi de 17h00 à 19h00 à Avignon (allées de L'Oulle)
- Mardi de 18h à 20h00 à Châteauneuf-de-Gadagne
- Mercredi de 18h00 à 20h00 à Pernes-les-Fontaines
- Jeudi de 17h00 à 19h00 à Cavaillon
- Jeudi de 17h00 à 19h00 à Vedène
- Vendredi de 16h30 à 19h00 à Montfavet
- Vendredi de 17h30 à 19h30 à Morières-lès-Avignon

Ces marchés sont contrôlés par la Chambre d'agriculture, de même que les exploitations agricoles qui y sont présentes, sélectionnées parmi les adhérents de Bienvenue à la Ferme ou localisées dans la

commune. Ce sont des marchés 100 % producteurs : les produits viennent uniquement des exploitations présentes.

Nouveau : Dans le cadre d'un partenariat avec Vinci Autoroutes, la Chambre d'agriculture organise un **marché de producteurs sur l'aire d'autoroute de Mornas, pendant tout l'été**, dans le sens de la descente Nord-Sud. Les jours de marché coïncideront avec les dates de plus de plus grand trafic durant l'été :

- Vendredi 12/7 > créneau 11h/19h00
- Samedi 13/7 > créneau 8h00/15h00
- Samedi 20/7 > créneau 8h00/15h00
- Samedi 27/7 > créneau 8h00/15h00
- Samedi 03/08 > créneau 8h00/15h00
- Samedi 10/08 > créneau 8h00/15h00
- Samedi 17/08 > créneau 8h00/15h00

Les distributeurs automatiques et drive fermiers

Le distributeur automatique de produits fermiers mis en place par l'association EN DIRECT DE NOS FERMES et la Chambre d'agriculture sur le **parking des Italiens** fonctionne depuis le 15 avril. Il permet, comme le distributeur automatique **d'Agroparc**, d'acheter des produits extrêmement variés issus des 20 exploitations constituant l'association (fruits, légumes frais, légumes secs, jus, charcuterie et viande, œufs, truite fumée...). Il est possible aussi de commander et régler ses produits sur **drive fermier** <https://www.drive-fermier.fr/avignon> ou <https://www.drive-fermier.fr/isesurlasorgue> (avec un point de retrait à La Guinguette)

Un 3^{ème} distributeur sera installé cet automne dans une station-service d'une aire d'autoroute de Vaucluse.

Les casiers en mode Festival d'Avignon : en juillet, le distributeur des Italiens proposera aux festivaliers des produits en mode picking (petites portions, pastèques tranchées, jus avec gobelets...) sans oublier les plateaux de fruits à emporter après la journée de théâtre !

A titre expérimental et car il n'y a pas qu'Amazon qui peut le faire, **une livraison par drone** de produits commandés par Internet sera réalisée dans les prochains mois (à suivre !).

Le Drive Pro, à l'attention des restaurateurs privés, va être développé dans les prochaines semaines. Il permettra à des restaurateurs d'Avignon et de L'Isle-sur-la-Sorgue de commander des produits sur un site qui leur sera spécifiquement dédié (quantités et tarifs adaptés aux professionnels) et de se faire livrer par des moyens de livraison doux (vélo). Durant le Festival d'Avignon, des restaurateurs pourront déjà bénéficier de ce service.

L'approvisionnement de la restauration collective

La Chambre d'agriculture est toujours très engagée pour favoriser l'approvisionnement de la **restauration collective**. Elle est en charge de l'animation des producteurs dans le projet Agrilocal du Conseil Départemental. Cette plateforme connaît une forte progression des commandes par les collèges, lycées ou restaurations municipales. Même si l'année scolaire est terminée, des restaurations collectives fonctionnent toute l'année et l'association EN DIRECT DE NOS FERMES, qui propose le regroupement de produits et la livraison directe des restaurants collectifs, continue à travailler fort sur l'été.

Contact :

Olivier GAUER - Olivier.Gauer@vaucluse.chambagri.fr - 04 90 23 65 15